

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00921

Numéro SIREN : 411 142 045

Nom ou dénomination : PLMP

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006303

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-ETIENNE

Date : 22/07/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/006303**
n° de gestion : **2014B00921**
n° SIREN : **411 142 045 RCS Saint-Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 22/07/2020
à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PLMP
1 Cours Antoine Guichard 42000 SAINT-ETIENNE

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



PLMP

Société Anonyme

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

PLMP

Société Anonyme

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société PLMP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLMP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 9 de l'annexe décrit la méthode retenue concernant les tests de dépréciation réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Les actifs font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur et lorsqu'un indice est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif. A noter que la valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation, en particulier les prévisions de flux de trésorerie retenus par votre société, et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 5 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 11 juin 2020

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan actif

En €		Exercice N		Exercice N-1
		Brut	Amort.	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	Note 9	7 149 218	581 848	6 567 371
Immobilisations corporelles	Note 9	4 617 243	3 990 317	626 926
Immobilisations financières	Note 10	50 687		50 687
Actif immobilisé		11 817 149	4 572 165	7 244 985
Stock	Note 11	441 109		441 109
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients	Note 12	610 273	34 136	576 136
Autres créances	Note 12	311 287	20 173	291 114
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	Note 13			
Disponibilités	Note 13	511 628		511 628
Charges constatées d'avance	Note 14	9 758		9 758
Actif circulant		1 884 055	54 310	1 829 745
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Total actif		13 701 204	4 626 474	9 074 730

Bilan passif

En €		Exercice N	Exercice N-1
		Net	Net
Capitaux propres	Note 15	-21 728 524	-19 599 922
Autres fonds propres			
Provisions	Note 16	1 205 782	1 789 006
Dettes financières	Note 17	126 815	134 079
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		225	6 953
Dettes fournisseurs	Note 17	1 232 676	394 544
Dettes fiscales et sociales	Note 17	275 274	300 075
Dettes sur immobilisations	Note 17		
Autres dettes	Note 17	27 961 902	26 727 405
Produits constatés d'avance	Note 14	581	-3 462
Dettes		29 597 472	27 559 594
Ecart de conversion passif			
Total passif		9 074 730	9 748 678

Compte de résultat

En €		Exercice N	Exercice N-1
Chiffres d'affaires nets	Note 3	4 311 639	4 901 525
Autres produits	Note 4	1 047 968	521 857
Total des produits d'exploitation		5 359 607	5 423 381
Achats et variations de stock	Note 4	3 274 806	3 680 904
Autres achats et charges externes	Note 4	2 483 784	2 627 503
Taxes	Note 4	56 544	26 991
Charges de personnel	Note 4	769 076	727 041
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	478 296	410 268
Autres charges	Note 4	86 724	30 035
Total des charges d'exploitation		7 149 229	7 502 742
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 789 622	-2 079 361
Opérations en commun			
RESULTAT FINANCIER	Note 5	-137 660	-131 154
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-1 927 282	-2 210 515
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-202 533	-1 966 674
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	Note 8		
RESULTAT NET		-2 129 815	-4 177 189

ANNEXE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

Forme juridique et régime d'imposition

La société constituée sous forme de SA est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La société exploite le supermarché de Carhaix et dispose de plusieurs magasins en location gérance.

Durée exercice

Les comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2019.

1.2 Faits caractéristiques

L'exploitation du site de Carhaix s'est poursuivie, il reste exploité en direct par notre société au 31/12/2019.

Le bail du site de Plouescat a été résilié en date du 02/07/2019.

Sur le mois de novembre 2019, l'exploitation des sites de Callac et Ploubalay a été reprise par PLMP suite à la résiliation des contrats de location gérance avec Distrilac le 02/11/2019 et avec Distrilay le 15/11/2019.

Ces 2 sites ont été fermés au public le 14/12/2019 , les salariés quitteront l'effectif sur le mois de mars 2020.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2019 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Malgré la situation nette négative, les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Ce principe comptable a été retenu compte tenu du soutien financier de Casino, Guichard-Perrachon.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont :

- les hypothèses retenues dans l'évaluation des fonds de commerce et des titres,
- les hypothèses retenues dans l'estimation des dépréciations des créances clients,
- l'estimation des engagements de retraite en ce qui concerne les hypothèses de calculs retenues,
- les provisions pour risques et charges en considération des éléments contractuels et juridiques,

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu soit à la date de livraison de la marchandise ou lors du passage en caisse soit à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées par les magasins exploités ainsi que les produits de location gérance et les diverses prestations.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

4.1 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués des transferts de charges et de la production immobilisée.

Les transferts de charges comptabilisés en produits d'exploitation concernent les natures de charges ci-dessous :

En €

Transferts de charges	2019	2018
Autres achats et charges externes	289 490	1 832
Autres charges	215 897	2 552
Frais de personnel	98 900	33 361
Dotations aux amortissements et provisions	165 921	
TOTAL	770 208	37 745

4.2 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel de l'exercice sont constituées des postes suivants :

En €

Charges de personnel	2019	2018
Salaires et traitements	605 786	545 824
Charges sociales	163 290	181 217
Intéressement		
TOTAL	769 076	727 041

Les effectifs moyens de l'exercice ont été les suivants :

En équivalents Temps Plein

Effectif moyen salarié	2019	2018
Cadres		
Agents de maîtrise	3	4
Employés	12	17
TOTAL	15	22

NOTE 5. Résultat financier

Les charges financières nettes sont composées de :

<i>En €</i>	2019	2018
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	-143	
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	137 803	130 969
Autres charges d'intérêts		500
TOTAL	137 660	131 469

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En €	2019	2018
Résultats de cessions d'immobilisations		900
Charges de restructuration	-200 946	-1 959 595
Amortissements dérogatoires nets des reprises	-1 213	-7 978
Autres charges exceptionnelles/opération de gestion	-374	
TOTAL	-202 533	-1 966 673

(1) Cf. détail figurant à la note 16

NOTE 7. Variation des provisions

En €	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
Amortissements dérogatoires	25 397			5 253				4 040	26 610
Total provisions réglementées	25 397	0	0	5 253	0	0	0	4 040	26 610
Total provisions pour risques et charges (1)	1 789 006	103 799		901 983		118 136		1 470 870	1 205 782
Dépréciation immobilisations incorporelles	443 171			443 171				443 171	443 171
Dépréciation immobilisations corporelles									0
Dépréciation titres de participation									0
Dépréciation autres immobilisations financières									0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	443 171	0	0	443 171	0	0	0	443 171	443 171
Dépréciation stocks	1 939					1 939			0
Dépréciation clients	54 709	64 767				85 340			34 136
Dépréciation autres postes de l'actif circulant	9 645	32 601				22 072			20 173
Total provisions dépréciation actif circulant	66 293	97 367	0	0	0	109 351	0	0	54 310
TOTAL GENERAL	2 323 868	201 166	0	1 350 406	0	227 487	0	1 918 081	1 729 873

(1) Cf. détail à la note 16

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

En €	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	-1 789 622	-137 660	-202 533	0	-2 129 815
Charges d'impôts					0
Crédits d'impôts	0				0
Montant net	-1 789 622	-137 660	-202 533	0	-2 129 815

Au 31/12/2019, l'impôt est calculé au taux normal de 28 % sur la fraction de bénéfices n'excédant pas 500 000 € et de 31% ou 33,33% au-delà (33,33% pour les sociétés atteignant 250 millions € de CA HT) , majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % si le CA HT réalisé est supérieur à 7 630 000 €

La société PLMP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société PLMP comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2019 est de 24544894€ constaté avant et pendant la période d'intégration.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 6 602 921 €.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 11 469 €.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

****Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds de commerce et de brevets.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

****Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles***

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Étanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectés à des groupes d'actifs.

Un group d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendant de ceux générés par d'autres actifs.

Le groupe d'actif est le site lui-même.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

***Cessions des immobilisations incorporelles**

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la société.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 151 818		2 600		7 149 218
Total immobilisations incorporelles	7 151 818	0	2 600	0	7 149 218
Terrains	69 240	7 641	32 540	0	44 342
Constructions	303 711				303 711
Autres immobilisations corporelles	5 244 681	5 896	981 386	0	4 269 191
Total immobilisations corporelles	5 617 632	13 537	1 013 926	0	4 617 243
TOTAL	12 769 451	13 537	1 016 526	0	11 766 462

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En €</i>	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	141 277	0	2 600	138 677
Amortissements des immob. corporelles	4 720 392	277 129	1 007 204	3 990 317
TOTAL	4 861 668	277 129	1 009 804	4 128 994

La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7

NOTE 10. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de cautions versées dans le cadre de locations.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

<i>En €</i>	Valeur brute au début de	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Prêts et autres immobilisations financières	62 969	0	12 281		50 687
TOTAL	62 969	0	12 281	0	50 687

NOTE 11. Stocks

Principes comptables

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti) à l'exception du stock des magasins de proximité. La valeur de ce dernier est déterminée en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par rayon (stock initial + entrées du mois), destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat.

Une dépréciation ramène le stock à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

Décomposition des stocks

En €	2019	2018
Valeurs brutes	441 109	598102
Dépréciations	0	1939
VALEURS NETTES	441 109	596 163

NOTE 12. Créances

Principes comptables

*** Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

*** Groupes et associés**

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO FINANCE vers les filiales,

- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

Etat des échéances des créances

En €	2019	2018
Clients	610 273	432 602
Dépréciations	34 136	54 709
VALEURS NETTES	576 136	377 893
Créances fiscales et sociales	145 149	155 997
Dépréciations		
VALEURS NETTES	145 149	155 997
Groupes et associés	8 365	40 477
Dépréciations		
VALEURS NETTES	8 365	40 477
Autres actifs circulants	157 773	146 037
Dépréciations	20 173	9 645
VALEURS NETTES	137 600	136 392
TOTAL (1)	867 251	710 759

L'ensemble des créances ont une échéance inférieur à 1 an

Les produits à recevoir compris dans les créances concernent la ligne autres créances pour 48 544 €.

NOTE 13. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des comptes bancaires et de la caisse.

NOTE 14. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des cotisations assurances.

NOTE 15. Capitaux propres

15.1 Variation des capitaux propres

En €	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	2 659 680				2 659 680
Primes	811 550				811 550
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	40 843				40 843
Autres réserves	134 613				134 613
Report à nouveau	-19 094 817		-4 177 189		-23 272 006
Résultat de l'exercice	-4 177 189	-2 129 815	4 177 189		-2 129 815
Provisions réglementées	25 397	1 213			26 610
TOTAL	-19 599 922	-2 128 602	0	0	-21 728 524

Conformément à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29/06/2019, la perte de l'exercice de 4 177 189 € est entièrement affecté au compte "Report à nouveau".

15.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 166 230 actions au nominal de 16 €.

NOTE 16. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

* Indemnités de départ à la retraite

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

* Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

16.1 Etat des provisions pour risques et charges

En €	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour engagements sociaux	118 136	103 799	118 136	103 799
Autres provisions pour risques et charges	1 670 870	901 983	1 470 870	1 101 983
TOTAL	1 789 006	1 005 782	1 589 006	1 205 782
Dont d'exploitation		103 799 €		
Dont financières				
Dont exceptionnelles			1 101 983 €	

Le poste "provisions pour engagements sociaux" se compose exclusivement des provisions pour indemnités de départ à la retraite pour 103 799€.

Le poste "autres provisions pour risques et charges" se compose d'une provision pour restructuration pour 901 983 € et une provision de dépollution pour 200 000 €.

16.2 Détail des indemnités de départ à la retraite

PROVISION RETRAITES <i>En € ou K€ ou M€</i>	Au 01/01	Variation exercice	Au 31/12	Ecart actuariel non comptabilisé	Engagement réel au 31/12
Valeur actuarielle des engagements (A)	118 136	-14 337	103 799	-17 439	86 360
Actifs financiers de couverture (B)	0	0	0	0	0
Provision (A + B)	118 136	-14 337	103 799	-17 439	#

VARIATION PROVISION	Coût fin.	Rdt attendu	CSR (1)	Amortissement écart actuariel	Effet réduction	Charge exercice	Verst actifs	Remboursement actifs	Presta. Versées	Variation exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	1 714		3 756	0	-14 223	-8 753			-5 584	-14 337
Actifs financiers de couverture (B)		0				0	0	0		0
	1 714	0	3 756	0	-14 223	-8 753	0	0	-5 584	-14 337

(1) CSR = Coût des Services Rendus

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,6 %,
- taux d'augmentation des salaires : 1 %,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- taux de charges sociales : 29,91 %
- taux de présence : taux moyen de 2015 à 2019.

NOTE 17. Dettes

Principes comptables

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Etat des échéances des dettes

<i>En € ou K€ ou M€</i>	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0	0	
Emprunts et concours bancaires	79 376	79 376	98 841
Dettes financières diverses	47 440	47 440	35 238
	126 815	126 815	134 079
Fournisseurs	1 232 676	1 232 676	394 544
Dettes fiscales et sociales	275 274	275 274	300 075
Dettes sur immobilisations	0	0	
Groupes et associés	27 950 332	27 950 332	26 711 311
Autres dettes	11 795	11 795	23 047
	29 470 077	29 470 077	27 428 977
TOTAL	29 596 892	29 596 892	27 563 056

Le montant des effets à payer inclus dans les dettes fournisseurs s'élève à 10 208 €.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous

- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 272 954 €
- dettes fiscales et sociales pour 155 768 €
- autres dettes pour 149 548 €

NOTE 18. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 19. Engagements hors bilan

Engagements de crédit-bail

<i>En € ou K€ ou M€</i>	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine		6 953 436			6 953 436
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs		6 394 704			6 394 704
· Dotation de l'exercice		579 453			579 453
Total	0	6 974 157	0	0	6 974 157
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs		7 578 037			7 578 037
· Exercices		678 895			678 895
Total	0	8 256 932	0	0	8 256 932
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus		1 391 800			1 391 800
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	1 391 800	0	0	1 391 800
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0

NOTE 20. Autres informations

20.1 Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société PLMP.

20.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

20.3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino, Guichard-Perrachon SA, société anonyme à Conseil d'Administration.

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse.

NOTE 21. Evènements postérieurs à la clôture

Les sites de Callac et Ploubalay ne disposent plus d'aucun salarié au 2 avril 2020.

Une levée d'option relative au crédit bail devrait être réalisée prochainement. Le prix de vente de l'ensemble immobilier s'élève à 1 391 800 euros.

Il se décompose comme suit :

site de Ploudalmezeau	290 285,47 €
site de Plougasnou	283 282,97 €
site de Pont de Buis	163 391,68 €
site de Kerlouan	240 206,98 €
site de Callac	195 645,62 €
site de Ploubalay	218 987,28 €

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

NOTE 22. Liste des filiales et participations

La société ne détient aucun titre financier.

PLMP

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.659.680 €
Siège social : 1, Cours Antoine Guichard – 42 000 SAINT-ETIENNE
411 142 045 R.C.S. SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020**

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2 129 815,23 € comme suit :

Perte de l'exercice	2 129 815,23 €.
Imputation sur le compte prime d'émission	811 549,79 €
Imputation sur le compte réserve indisponible.....	134 613,36 €
Affectation du solde soit	1 183 652,08 €
Au poste report à nouveau déficitaire qui s'élèvera après affectation à la somme de 24 455 657, 64 euros.	

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

.../...

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Extrait certifié conforme

Le Président

DocuSigned by:

FE4830ABCC9A47F...